

S'LO

■ **Décision n°2023-727**
Culture

Direction des affaires générales et de la réglementation

e Maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite faire appel à l'association FREAKS, pour assurer l'accueil technique du groupe Darling Buds Of May le lundi 11 décembre 2023 à la Grange à Musique, sise 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100),

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec l'association « Freaks », sise 14 rue de l'Eglise à Haudivillers (60510), représentée par monsieur Willy TRANCHANT, son Président, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : de verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 380,00€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président du CSO

Creil, le 29 septembre 2023



14 DEC. 2023

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

16 DEC. 2023